



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19-02-2026 /

Dossier complet le : 19-02-2026 /

N° d'enregistrement : 014010/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'un site industriel de fabrication de bandes extensibles destinees aux soins de la blessure, a la traumatologie et a l'insuffisance veineuse sur la commune d'Andrezieux-Boutheon (42).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

URGO ADVANCED TEXTILE

Raison sociale

Fabrication d'articles textile

N° SIRET

79825156700029

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BOLDRON

Prénom(s)

Franck

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.Installations classées pour constructions et opérations	la protection de l'environnement (ICPE), 1A, 39. Travaux, d'aménagement., 39A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment industriel dédié à la fabrication de bandes extensibles destinées au soin de la blessure, à la traumatologie et à l'insuffisance veineuse. Le site sera implanté sur la commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON (42). Il se composera d'un bâtiment industriel constitué d'une zone de production qui regroupera les principales activités suivantes : tissage, tricotage, ourdissage et enduction latex. Dans le cadre de ces activités, le site sera classé sous les rubriques 2330 (autorisation) et 2321 (déclaration). Le bâtiment se composera d'une cellule de stockage de produits combustibles (matières premières, produits semi-finis, produit finis) classée à déclaration sous la rubrique 1510. Le bâtiment sera également constitué de divers locaux techniques et d'une zone de bureaux. L'environnement extérieur se composera d'un parking pour véhicules légers (VL) principalement dédié aux salariés, de quais de chargement et de déchargement, de voies de circulation et d'espaces verts. Le site s'implante dans la Zone d'Activité et d'Intérêt National (ZAIN) LOIRE SUD. Le voisinage immédiat du futur site se compose à l'Ouest du Stade d'Andrezieux-Bouthéon et d'une zone naturelle et forestière, au Nord et à l'Est de sites industriels, logistiques, stockages ou de

4.2 Objectifs du projet

Le site d'URGO ADVANCED TEXTILE localisé à Veauche (42, Loire), est un site d'industrialisation et production de textiles à usage médical, intégré au groupe URGO depuis les années 1990s. Le marché de la compression médicale associé à ces activités connaît une croissance forte (x2 à l'horizon 5 ans), en France et à l'International. Le site de production actuel étant saturé à l'horizon 2027 et n'ayant pas de capacité foncière résiduelle pour s'étendre, le projet de construction d'un nouveau site industriel en complément du premier a émergé. Ce site est attendu en exploitation courant T2 2028, et regroupera des activités de production, développement industriel et distribution. Le principe de ce 2nd site est d'être un site "miroir" du site historique, sur les activités de production.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les premières opérations de travaux seront les réalisations des terrassements généraux des différents plateaux du projet sur une durée d'environ 2 mois à savoir : - Plateau bâtiment exploitation et bureaux ; - Plateau voiries lourdes et voies pompiers ; - Plateau stationnement VL ; Puis la réalisation des opérations des constructions sur une durée d'environ 12 mois : - Bâtiment exploitation & stockage en rez-de-chaussée s'étalant sur 13 250 m² ; - Bâtiment de bureaux tertiaire et locaux sociaux sur 2 niveaux en R+1 sur une surface par niveau de 500 m² environ. Et en dernière phase l'ensemble des opérations d'aménagements extérieurs (voiries, réseaux, clôtures, sécurisation, combrières, sprinklage, etc.....) sur une durée 4 mois environ. Le bâtiment d'exploitation sera réalisé sur un principe traditionnel charpente béton / mur béton ayant une stabilité au feu de 2H. L'enveloppe du bâtiment sera réalisée avec en toiture par complexe de type multicouche Broof T3 (bac acier / isolation / étanchéité bicouche elastomère) avec une protection par substrat végétalisé ou paillettes ardoisées suivant localisation et un bardage métallique décoratif nervure ou plan isolé sur l'ensemble des façades. Le bâtiment bureaux tertiaires / locaux sociaux sera également sur un mode constructif béton avec habillage de façade ITE à l'aide d'un parement métallique et menuiseries extérieures aluminium répondant aux normes réglementaires RE2020. La toiture sera réalisée avec une étanchéité elastomère par un procédé de végétalisation extensive.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet se composera des activités suivantes : - Une zone de production dédiée à la fabrication des bandes : La zone de production accueillera deux lignes d'enduction latex ainsi que des machines de tricotage, tissage tels que des ourdissoirs, métiers à tisser et tricoteuses. - Une zone de conditionnement pour la mise en kit des bandes extensibles. - Une cellule de stockage : Cette cellule sera utilisée pour le stockage des matières premières (fils et fournitures, latex), produits semi-finis, produits finis et cartons. - Parking VL : 1 parking VL situé à l'Est dédié aux salariés et aux visiteurs. Il sera surplombé d'ombrières photovoltaïques. - Quais de chargement/déchargement : Le site disposera de deux zones de quais situées au Nord du bâtiment. - Locaux techniques et bureaux : Divers locaux techniques seront présents sur site tels que local sprinkler, chaufferie, maintenance, électrique, compresseur, etc. et de bureaux pour les fonctions administratives.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de création d'un site industriel de fabrication de bandes extensibles destinées aux soins de la blessure, à la traumatologie et à l'insuffisance veineuse est soumis à permis de construire et à autorisation environnementale ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Batiment (zone de production, cellule de stockage, locaux techniques, locaux sociaux, bureaux) Surfaces affectées au stationnement et aux voiries Surface d'espaces verts	(14755, m ²) (12159, m ²) (57454, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ° Lat. : °N ° °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° Lat. : ° °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° Lat. : ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur est le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Andrezieux-Boutheon approuvé le 19/12/2013, et dernièrement modifié le 29/09/2022. Le

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site d'etude n'est pas situe dans une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est situee a 900 m a l'Est du site. C'est une ZNIEFF de type II "Contreforts Meridionaux des monts de Lyonnais" (identifiant 820032188).
En zone de montagne ?	☐	☒	Le site n'est pas situe en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site n'est pas situe dans une zone couverte par un arrete de protection de biotope. La zone la plus proche est "Etang de la Ronze" et est situe a 7,9 km environ au Nord-Ouest du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le site n'est pas situe sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site ne se situe dans aucune des zone precitees. La reserve naturelle regionale la plus proche est "Gorges de la Loire" et est situe a 7,1 km environ au Sud-Ouest du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Un PPBE existe sur le territoire de la Loire. Les axes routiers proches du projet et concernes par ce PPBE sont : L'A72, la D100 et la D1082 situees a moins d'un km a l'Est et au Sud-Est du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site n'est pas inscrit dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone humide la plus proche (SIG : 2270044) est situee a 1,2 km environ au Sud-Est du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune d'Andrezieux-Bouthéon est concerne par un PPRT - SNF (societe implantee a Andrezieux-Bouthéon) et par un PPRNP, mais le projet n'est pas implante dans leur zonage reglementaire.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRT a ete approuve en decembre 2012. Le PPRNP a ete approuve en novembre 2005.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site n'est pas recense dans la base de donnees BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site d'etude n'est pas inscrit dans une zone de repartition des eaux. Aucune n'est presente dans un perimetre de 10 km autour du site.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau le plus proche est a environ 3km au Sud-Ouest du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit n'est recense a moins de 5km du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site d'etude n'est pas situe sur un site Natura 2000, le plus proche est celui de "Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire" (identifiant FR8201765) et est situe a environ 4,2 km a l'Ouest du site d'etude.
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe n'est recense a moins de 5km du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Absence de prelevements directs dans le milieu naturel dans le cadre du projet. Le site sera alimente en eau par le reseau public. La consommation en eau du site est estimee a 2 000 m3/an.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucune modification du sous-sol ou des masses d'eaux souterraines ne sera realisee dans le cadre du projet : aucun captage/forage souterrain ni travaux de terrassement pouvant atteindre la nappe ne sont prevus.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les terres excedentaires seront evacuees hors du site et prises en charge par des filieres adaptees. Les deblais seront optimises afin de permettre la reutilisation des materiaux en place pour les operations de terrassement.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Des apports en materiaux seront necessaires pour la preparation du dallage (de type grave) et des couches de forme de voirie (a base de materiaux recycles).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet s'implante dans la Zone d'Activite et d'Interet National LOIRE SUD et sera raccorde au reseau d'eau publique et au systeme d'assainissement de la commune d'Andrezieux-Bouthéon. Saint-Etienne Metropole assure la gestion des reseaux de distribution et de collecte de l'eau de la commune.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet s'implante sur d'anciennes parcelles agricoles qui ne sont pas situees dans une zone d'interet ou protegee de type ZNIEFF ou Natura 2000. Les parcelles sont actuellement classees AUfa1, correspondant a la ZAIN du Sud Loire a vocation d'activite industrielle, artisanale et tertiaire. Une mare compensatrice pour le Crapaud Calamite est presente au Nord Ouest du terrain
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone NATURA 2000 la plus proche est situee a environ 4,2 km du site. Nous considerons que le site ne sera pas susceptible d'avoir un impact sur cette zone, compte tenu de l'activite prevue du site et de l'eloignement de celle-ci.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Les parcelles du futur site se composent actuellement de terres arables hors perimetre d'irrigation d'apres la base de donnees Corine Land Cover.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site s'implantera en dehors de la zone reglementee par la PPRT instauree sur la commune d'Andrezieux-Bouthéon.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site s'implantera en dehors de la zone reglementee par la PPRNP instauree sur la commune d'Andrezieux-Bouthéon.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Le projet sera a l'origine de rejets lies aux process (NH3, COV). Ils sont similaires a ceux du site de VEAUCHE, dont l'ERS montre que les rejets sont juges acceptables pour la sante des riverains.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet entrainera une augmentation du trafic de vehicules legers (VL) et de poids lourds (PL). Il est prevu un trafic moyen maximum d'environ 180 VL/j integrant les salaries et les visiteurs et de 15 PL/j.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les principales sources de bruit du projet seront liees aux groupes froids du batiment, aux compresseurs, aux CTA et aux moteurs des vehicules circulant a l'interieur du site.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Les principales sources de bruit dans le voisinage du projet sont liees aux axes routiers (D1082, rue Andre Turcat) et aux bruits issus des exploitations voisines.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le site ne sera pas a l'origine d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les sources de vibrations possibles du projet se limiteront aux vibrations transmises par la circulation des PL sur la voirie qui est concue pour supporter ce type de vehicule.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les emissions lumineuses generees par le projet se limiteront aux eclairages extérieurs des voiries et a l'eclairage des futurs voies et parkings du site. Les eclairages seront orientes vers les batiments
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet s'implante dans une zone d'activite et a proximite du stade d'Andrezieux-Boutheon.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les principaux rejets seront les suivants : - Gaz d'echappement des vehicules, - Potentielles fuites de fluide frigorigene, - Rejet d'ammoniac lie au process d'enduction, - Rejet de COV lie aux process d'enduction. A noter que la commune d'Andrezieux-Boutheon est situee a l'interieur du plan de protection de l'atmosphere de Saint-Etienne Loire Forez.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les rejets liquides sont lies aux eaux usees sanitaires et aux eaux de process.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le reseau des eaux usees sanitaires et le reseau des eaux de process sont relies au reseau communal d'assainissement. Le volume rejete est estime a environ 2000 m ³ /an

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le site sera a l'origine de deux types d'eaux de process : - Les eaux de lavage contenant une solution ammoniacale pour le nettoyage des buses d'enduction. - Les condensats des chaudières vapeur de process électriques. Une convention de rejet avec le gestionnaire du réseau communal d'assainissement sera établie.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase de chantier, le site engendrera la production de déchets ménagers des équipes de chantier et des déchets de chantier. Les déblais seront optimisés afin de permettre la réutilisation des matériaux en place pour les opérations de terrassement. En exploitation, les déchets dangereux et non dangereux générés seront gérés par des sociétés spécialisées pour évacuation en filières adaptées. Les emballages commerciaux et cartonnages seront réutilisés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le patrimoine d'intérêt le plus proche est le Château de Saint-Bonnet-les-Oules (Identifiant: 1906273769) situé à environ 3 km au Nord-Est du futur site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le terrain d'implantation correspondait auparavant à des parcelles agricoles. Ces parcelles sont actuellement classées AUfa1 selon le PLU d'Andrezieux-Bouthéon. Cette zone correspond à la Zone d'Activité d'Intérêt National (ZAIN) du Sud Loire dont la vocation est l'activité industrielle, artisanale et tertiaire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets ayant fait l'objet d'une décision au cas par cas ou d'un avis de l'autorité environnementale sur la commune d'Andrezieux Boutheon et sur les communes limitrophes entre 2023 et 2025 ont été recensés sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Plusieurs projets ont fait l'objet d'une décision au cas par cas ou d'un avis de l'autorité environnementale :

- Une décision datant de 2024 concernant une installation de stockage de poudres de chasse, de munitions et d'amorces sur la commune d'Andrezieux-Bouthéon située à 400 m au Nord du projet URGO,
- Un avis de la MRAe concernant la création d'une station de stockage d'électricité par batterie stationnaire sur la commune de Veauche et située à 3 km au Nord du projet URGO,
- Un avis de la MRAe concernant l'évolution et l'augmentation de l'activité de la verrerie OI

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet sera conçu conformément à la réglementation en vigueur.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin d'apporter des éléments supplémentaires concernant l'incidence du projet sur son environnement, une notice complémentaire a été réalisée et est disponible en annexe 8. Cette notice a pour objectif de présenter de manière plus détaillée les incidences principales du site et les mesures mises en œuvre pour le projet sur les sujets à enjeux qui sont les suivants: Paysage, trafic, bruit, air, eaux, biodiversité et déchets. Cette notice s'accompagne d'une note écologique (Annexe 9) qui vise à faire synthèse des connaissances biologiques sur cette emprise, à partir des différents relevés qui se sont succédés entre 2010 et 2024 sur ces parcelles dans le cadre de l'étude d'impacts et des suivis post-travaux réalisés pour la ZAIN Opera parc d'Andrezieux-Boutheon. Le plan des réseaux d'eau du site est également annexe à la notice complémentaire (Annexe 10).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée et après avoir passé en revue l'ensemble des composantes environnementales, nous estimons que le projet URGO s'implante dans un environnement compatible (au sein d'une zone d'activité). En effet, le projet s'implante sur une parcelle notamment destinée à accueillir des activités industrielles. Les potentiels impacts liés au projet et les mesures nécessaires pour limiter ou supprimer ces impacts ont été étudiés et pris en compte en amont du projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BOLDRON

Prénom Franck

Qualité du signataire Directeur General

À VEAUCHE

Fait le 19-02-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)